

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 974-249740101-20240415-2024_021_BC_9-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_021_BC_9
Approbation du plan de financement:
Organisation du 1er Séminaire
RAMSAR en Outre-Mer : validation
du plan de financement et de la
participation du Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU procuration à M. Daniel PAUSE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 avril 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
15/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024

AFFAIRE N°2024 021 BC 9 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT: ORGANISATION DU 1ER SÉMINAIRE RAMSAR EN OUTRE-MER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA PARTICIPATION DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte

Pour la première fois, le séminaire international RAMSAR se déroulera en Outre-Mer, à l'île de La Réunion. En effet, La Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul, plus grande zone humide des Mascareignes est labellisée RAMSAR depuis 2019.

Le thème retenu pour le séminaire RAMSAR 2024 est le suivant : « La restauration des milieux humides dans le contexte de changement climatique ».

Pour rappel, la Convention RAMSAR, officiellement connue sous le nom de « Convention relative aux zones humides d'importance internationale », est un traité international adopté en 1971 dans la ville de RAMSAR, en Iran. Cette convention vise à la conservation durable des zones humides à travers le monde. La Convention RAMSAR encourage la désignation de sites humides d'importance internationale, appelés "Sites RAMSAR", en vue de leur conservation et de leur utilisation durable. À ce jour, la Convention RAMSAR compte des centaines de pays membres et des milliers de sites RAMSAR désignés à travers le monde, représentant des millions d'hectares de zones humides protégées. Elle demeure un instrument crucial pour la préservation de ces écosystèmes vitaux et pour la promotion d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est de mettre en relation les différents gestionnaires de zones humides de France hexagonale, des Outre-mer et des pays de l'Afrique Australe.

De par la proximité de La Réunion avec les pays d'Afrique comportant des zones humides labellisées (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Madagascar...), un contingent important des délégations d'Afrique Australe sera présent avec environ 95 personnes attendues. Au total, ce séminaire accueillera environ 275 personnes.

Ces rencontres permettront de créer du lien entre les différents gestionnaires afin que ces acteurs puissent partager les différents modes de gestion des zones humides, les retours d'expérience sur les actions de restauration et de promouvoir l'intérêt de préserver ces milieux essentiels aux fonctionnements des différents écosystèmes et aux services écosystémiques rendus à l'Homme.

L'organisation de cet événement majeur est portée par le GIP Réserve Naturelle National de l'Étang de Saint-Paul en tant que gestionnaire d'un site RAMSAR depuis plusieurs années et activement impliqué dans les réseaux de gestionnaires de zones humides.

Date prévisionnelle de la réalisation

Au total, cette mobilisation durera 6 jours décomposée comme suit :

- Du 20 au 21 mai : Plan National Zone Humide Outre-Mer
- Du 22 au 24 mai : Séminaire RAMSAR
- 25 mai : Journée « Grand public »

Montant de la participation

Le montant total estimé des dépenses pour l'organisation de ce séminaire est de 370 890 euros TTC. Afin de financer ce séminaire et d'assurer le bon déroulé de cette mobilisation, différents organismes ont été sollicités financièrement, notamment : La commune de Saint-Paul, le Département et la Région de La Réunion, la DEAL, les TAAF, l'Office de l'Eau, Danone France, le GIP RNNESP, l'OFB, la DGTM Guyane et la DEAL Guadeloupe/Martinique.

Le Territoire de l'Ouest a quant à lui été sollicité à hauteur de 25 000 euros TTC. Une convention relative à l'octroi d'une subvention définissant les modalités de partenariat entre le Territoire de l'Ouest et le GIP RNNESP est disponible en annexe. La participation de l'intercommunalité sera intégralement financée sur le budget de la GEMAPI.

Le plan de financement prévisionnel de l'évènement est le suivant :

Financement séminaire RAMSAR 2024			
RECETTES		DEPENSES	
Commune Saint Paul	25 000 €	Avion	174 000 €
Territoire de l'Ouest	25 000 €	Hébergement	91 700 €
Région réunion	25 000 €	Location salles	18 450 €
Deal Réunion	40 000 €	Restauration	38 670 €
TAAF	20 000 €	Transport BUS	13 750 €
Office de l'eau Réunion	20 000 €	Traduction instantanée	9 000 €
GIP RNNESP	25 000 €	Animation du séminaire	3 500 €
OFB Coopération	20 000 €	Rédaction des actes	6 520 €
OFB Outre-mer	25 000 €	Communication/accueil congressistes	9 700 €
DGTM Guyane	25 000 €	Film Zones humides	5 600 €
DEAL Guadeloupe	20 000 €	TOTAL	370 890 €
Ministère Outre-mer	10 000 €		
Danone France	10 000 €		
Fondation Lemarchand	10 000 €		
Participation gestionnaires Hexagone	36 320 €		
Parc National Réunion	2 000 €		
ARB Réunion (Film ZH)	5 600 €		
TOTAL VIABILISE	343 920 €		
Département Réunion	25 000 €		
Office de l'eau Guyane	25 000 €		
SEMTO	13 750 €		
TOTAL NON VIABILISE	63 750 €		

Opportunités pour le Territoire de l'Ouest

Les congressistes (Afrique Australe, France hexagonale et Outre-mer) logeront exclusivement dans les hôtels écolabellisés et standards de la côte ouest entre Grand Fond et l'Hermitage. Cela représente un chiffre d'affaire de 100 000 euros pour le secteur hôtelier de l'ouest.

Toutes les salles de l'évènement seront situées sur le Territoire de l'Ouest, cela représente 40 000 euros de chiffre d'affaires pour les acteurs économiques.

Les entreprises de services (traduction, communication, restauration) proviendront également de l'Ouest pour un montant de 45 000 euros.

Il a été fait le choix de valoriser les entreprises artisanales et agricoles du Territoire de l'Ouest également pour les accessoires issus de l'économie circulaire et les cadeaux offerts aux participants.

Ainsi, les effets bénéfiques de l'organisation de ce séminaire seront importants puisque 193 500 à 275 500 euros parviendront aux entreprises de l'ouest soit 50 à 70% des dépenses totales.

Au-delà des retombées économiques, cet évènement sera l'occasion de valoriser le travail du Territoire de l'Ouest, notamment au travers de sa compétence GEMAPI puisqu'une visite à l'Hermitage sera programmée

aux congressistes. Il s'agira de présenter les aménagements du PAPI, les opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la gestion du cordon dunaire ou encore la restauration des milieux littoraux. Il est également prévu que le Territoire de l'Ouest participe à certaines tables rondes d'experts pour présenter sa Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte et sa stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques.

Le Territoire de l'Ouest aura donc une véritable opportunité pour valoriser son image et son ambition auprès des acteurs locaux, nationaux et internationaux.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 14/03/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement et la participation du Territoire de l'Ouest à hauteur de 25 000,00 € TTC pour l'organisation du séminaire RAMSAR 2024 ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la GEMAPI ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention et tous les actes liés à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président